

Présentation de la signature Tilkee

Pourquoi utiliser la signature électronique ?

Avec la signature électronique de Tilkee, vous gagnez du temps, vous désengorgez vos bureaux, vous limitez la gestion des documents papier... et vous participez à la protection de l'environnement et à la sauvegarde des forêts ! Nous avons sécurisé les aspects juridiques de celle-ci et la signature électronique est reconnue légalement dans plus de 180 pays.

- ✓☐ 100% légale
- ✓☐ Simple pour vous et vos interlocuteurs
- ✓☐ Efficace pour accélérer la validation de vos documents

Signature simple, avancée ou qualifiée ?

Globalement, pour que la signature électronique soit reconnue valable elle doit : être liée à son signataire de manière claire et concrète, permettre d'identifier formellement le destinataire, être créée par des moyens sous le contrôle exclusif du signataire comme son téléphone ou ordinateur personnel, garantir que l'acte auquel elle s'attache ne pourra pas être modifié.

La réglementation européenne sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions économiques (dite réglementation eIDAS) définit trois niveaux de signature électronique :

Signature simple

Elle est la plus utilisée : 90% des signatures sur le marché sont dites simples. Idéale pour contrats de travail, adhésion des CGVs/CGU, devis, contrats divers (assurance, bancaire, etc.)

Signature avancée

Un système de vérification plus poussée de l'identité du signataire est demandé (ex : copie de la pièce d'identité). Elle est conseillée dans le cadre de transactions financières conséquentes ou de signature de documents juridiques.

Signature qualifiée

Nécessite en plus de la signature avancée d'une rencontre physique où le signataire se voit remettre un support physique (clé usb, badge,...) permettant à l'autorité de certification de valider son identité et au signataire de signer les documents. Utilisée pour des actes authentiques (huissier, notaire) ou actes d'avocats.

Quelle signature choisir ?

La signature Tilkee

Il s'agit d'un procédé de signature qui se réalise en ligne, et qui permet donc la dématérialisation des documents à signer. Certaines informations sont alors demandées au signataire et permettront de l'identifier en cas de recours : nom, prénom, adresse email. Une signature est ensuite apposée sur le document, ainsi qu'un certificat numérique. Ce certificat est vérifiable grâce à l'outil Adobe Reader et garantit son authenticité.

Un dossier de preuves est également fourni pour donner un maximum de détails sur le signataire.

La signature Yousign

La signature numérique est presque identique à la signature électronique. Il s'agit du même processus qui permet sa dématérialisation. Néanmoins, l'identité du signataire est vérifiée en demandant un numéro de portable. Pendant le processus de signature, un code est envoyé par SMS au signataire. Dès qu'il sera renseigné, la signature sera validée.

Ce SMS permet d'obtenir un élément de preuve supplémentaire pour garantir l'identité du signataire.

